AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0551
FR0000120164-FS0281

29 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mars 2019, la société Morgan Stanley & Co. International plc[1] (25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres, E14 4QA, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 25 mars 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir individuellement 35 848 099 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché.

À cette occasion, la société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 25 mars 2019, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, 36 643 401 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Morgan Stanley & Co. International plc	35 848 099	5,05	35 848 099	5,05
Morgan Stanley & Co. LLC	795 302	0,11	795 302	0,11
Total Morgan Stanley Corp.	**36 643 401**	**5,16**	**36 643 401**	**5,16**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 795 302 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 17 662 669 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Contrôlée par Morgan Stanley Corp.
[2] Sur la base d'un capital composé de 709 947 758 actions représentant 710 004 203 droits de vote.